


TAUX DE TAXATION 2015 (Règlement 2014-003)



BUDGET 2015 en bref
Municipalité de La Doré
15 décembre 2014

SOMMAIRE	TAUX 2015	TAUX 2014
Taxe foncière générale et agricole du 100\$	0.92\$	1.19\$
Taxe foncière générale règlements d'emprunts du 100\$	0.1153\$	0.1668\$
Taxe foncière spéciale du 100\$ (Résidence Dorée)	Taux variés*	Taux variés*
Taxe du non résidentiel du 100\$ (commerce)	2\$	2.39\$
Taxe industrielle du 100\$	2.18\$	2.414\$
Taxe 6 logements et plus du 100\$	1\$	1.19\$
Taxe terrains vagues desservis	1.45\$	1.28\$
Tarif compensation aqueduc (par unité)	215\$	210\$
Tarif compensation égout (par unité)	215\$	210\$
Tarif ordure résidence	210\$	210\$
Tarif ordure commerce, industrie (I.C.I.)	439\$	439\$
Tarif ordure ferme (I.C.I. EAE)	288\$	288\$
Tarif ordure chalet permanent/saisonnier (par unité)	175\$/87.50\$	175\$/87.50\$
Tarif fosse septique permanent/saisonnier (par unité)	90.50\$/45.25\$	90.50\$/45.25\$
Location terrain maison mobile	255\$	245\$

*base : 0.0166\$/100\$, non-résidentiel : 0.0360\$/100\$, industriel : 0.0392\$/100\$, six logements et plus : 0.018\$/100\$, terrain vague : 0.0261\$/100\$, agricole : 0.0166\$/100\$

SOMMAIRE IMMOBILISATIONS 2015

DESCRIPTION	2015	2016	2017
Conteneur à déchets	10 000\$		
Remplacement puits eau potable		300 000\$	
Route St-Joseph			11 000 000\$
Déphosphatation	300 000\$		
Piste cyclable	500 000\$	21 000\$	
Quartier des Pionniers	30 000\$	50 000\$	40 000\$
Camping municipal		50 000\$	
Jeux d'eau			150 000\$
Complexe sportif	4 000\$	20 000\$	
Réfection rue des Pins		300 000\$	
Résidence Dorée phase II	250 000\$		
Skate parc	3 000\$		
Entrepôt municipal		50 000\$	
Matériel roulant	48 000\$		100 000\$
Outillage	25 000\$	27 000\$	
Villégiature St-Joseph			50 000\$
Équipement informatique	10 000\$		
Développement résidentiel	400 000\$	600 000\$	
Bureau municipal	500 000\$		
TOTAL	2 080 000\$	1 418 000\$	11 340 000\$

Pour garantir le futur de notre collectivité, les membres du conseil municipal auront une préoccupation constante et soutenue à l'endroit de trois enjeux incontournables:

- **stabiliser et accroître** notre population;
- **maintenir et améliorer notre cadre de vie**;
- **diversifier les activités économiques** sources de nouveaux emplois et de revenus pour nos citoyens, nos entreprises et nos institutions.

Le nouveau pacte fiscal prive notre Municipalité de 47 000\$ de revenus dont 28 000\$ de compensation tenant lieu de taxes, 7 000\$ en péréquation et de 12 000\$ de remboursement de la TVQ. La Municipalité affectera 75 000\$ de son surplus pour supporter les dépenses en 2015. La Municipalité finance pour le gouvernement provincial un montant de 218 000\$ au 31 décembre 2014 qui sera remboursé par ce dernier durant les prochaines années. Les revenus de la Municipalité sont composés des taxes sur les immeubles imposables et de la tarification des services. Ils comprennent aussi des revenus générés par nos corporations estimés à 72 000\$ et des opérations sur nos terrains forestiers qui devraient rapporter 25 000\$ aux contribuables. Lors de la présentation du budget 2015, le conseil municipal a adopté un budget de fonctionnement équilibré et un plan triennal d'immobilisations qui visent à atteindre ces trois objectifs fondamentaux pour l'avenir de notre vie collective.

Les principales mesures et actions retenues par le conseil afin d'agir sur ces enjeux
(Un plan d'action détaillé sera élaboré, il comprendra les 11 actions suivantes)

1. La Municipalité supportera la Résidence Dorée afin qu'elle acquière l'immeuble excédentaire du CSSS pour en faire un centre d'hébergement et de santé avec 10 studios et 2 appartements de 3½ pièces;
2. Les services d'un camp de jour seront maintenus pour les jeunes du primaire pour l'été 2015;
3. Une ressource en loisir sera partagée avec d'autres municipalités;
4. La première phase d'une piste cyclable est en cours de réalisation entre le Zoo Sauvage et le Moulin des Pionniers. Ce projet sera mis de l'avant en 2015;
5. La réfection du rang St-Joseph est priorisée et d'autres financements seront recherchés pour compléter le projet;
6. La Municipalité, par son fonds de développement, poursuivra la promotion et la relance de notre usine de tremble par la CADLD inc. et, également, pour relancer les autres créneaux de cette catégorie;
7. La Municipalité rationalisera les différents sentiers motorisés sur son territoire et en fera la promotion;
8. Des campagnes de promotion de notre milieu et de nos activités seront maintenues;
9. Nos incitatifs à la rénovation et à la construction seront maintenus et améliorés;
10. Nous augmenterons nos activités de recrutement et d'accueil pour les nouveaux citoyens;
11. Nous identifierons des projets porteurs de notre futur en foresterie, agro foresterie, agro alimentaire, villégiature et plein-air.

Le conseil municipal, dans cette perspective, a adopté des prévisions budgétaires qui prévoient des revenus à **2 087 443\$** et des dépenses et affectations de **2 162 443\$**. Un montant de **75 000\$** des surplus accumulés sera utilisé afin de produire un budget équilibré.

Les faits saillants du budget municipal

Le nouveau rôle déposé en septembre 2014 établi la valeur de tous les immeubles imposables à **82 545 500\$**, une augmentation de la valeur de 32%, soit 20 066 100\$. Ces augmentations reflètent la hausse du marché au cours des 6 dernières années. Le conseil municipal adoptera un règlement qui fixera à la baisse les différents taux de base afin d'harmoniser ceux-ci avec les corrections des valeurs rééquilibrées qui seront en vigueur pour 2015-2016-2017. Le budget municipal a tenu compte des orientations fiscales du Gouvernement du Québec.





Il incorpore plusieurs charges en provenance de l'État et de d'autres structures mandatées par lui afin de les répartir :

- Les quotes-parts de la MRC Domaine-du-Roy atteignent **267 297\$** dont **162 045\$** pour la Régie des matières résiduelles;
- La Sûreté du Québec coûtera **64 139\$**;
- Le regroupement des services incendie nécessitera **89 913\$**.

La tarification des différents services est établie en fonction du principe d'**utilisateur/payeur**.

Les services d'aqueduc et les services d'égouts subissent une très légère augmentation en raison de l'indexation des charges soit 2.38%.

La tarification des fosses septiques demeure la même à 90.50\$ pour les résidences permanentes et à 45.25\$ pour les résidences saisonnières.

La collecte des ordures est tarifée selon les charges pour ce service et elle demeure au même taux soit 210\$ pour les résidences, 288\$ pour les fermes et 439\$ pour les ICI.

Le taux des baux de maisons mobiles est de 255\$, une indexation de 10\$ annuellement.

Les membres du conseil municipal et le personnel de la Municipalité s'impliqueront davantage dans la concertation et ils participeront auprès des organismes pour leur offrir du soutien complémentaire. Ils faciliteront ainsi l'atteinte des objectifs poursuivis par les citoyens engagés.

Les organismes de loisir, du sport, de la culture et du patrimoine recevront un soutien financier de **202 565\$**.

La promotion, le développement économique, l'encouragement à la construction, la rénovation et l'amélioration de la qualité de vie communautaire seront supportés par différentes mesures et des programmes. Toutes ces actions seront soutenues par un budget de **343 416\$**.

Budgets des infrastructures, des réseaux et de la voirie

L'avoir des contribuables au bilan 2013, était d'**environ 6.5 millions de dollars**. Il justifie donc une surveillance et une attention continues. Ce sont les infrastructures de voirie, des réseaux d'aqueduc, des réseaux et des équipements sanitaires et de plusieurs édifices et bâtiments de la collectivité. Ces ensembles sont considérables, nombreux et déployés sur tout notre territoire. Nous devons les entretenir et les restaurer afin d'améliorer leur performance et maintenir leur qualité.

Le programme triennal d'investissements de la Municipalité (2015-2017)

Les besoins en investissements pour préserver, restaurer et améliorer la qualité et la performance des actifs municipaux nécessiteraient **14 828 000\$** au cours des trois prochaines années afin de satisfaire les priorités.

Pour réaliser ces projets, il faudra réunir les quatre grands éléments financiers ci-dessous :

1. Les budgets disponibles aux opérations annuelles;
2. L'utilisation des surplus accumulés et des fonds réservés;
3. Le recours à des emprunts à long terme;
4. L'admissibilité et la réception des financements des programmes gouvernementaux spécifiques.

Pour l'année 2015, le conseil municipal a budgété des travaux d'immobilisation totalisant **2 080 000\$** dont :

1. 22 000\$ seront pris dans notre budget d'opération 2015;
2. 100 000\$ seront puisés auprès des surplus accumulés et/ou réservés;
3. 650 000\$ seront financé par différents règlements d'emprunt à long terme;
4. 1 200 000\$ proviendront des différents programmes gouvernementaux annoncés ou en voie de l'être;
5. 108 000\$ seront financés par le fonds de roulement.

Les montants d'argent prévus provenant de surplus externes pour leur réalisation s'élèveront à :

1. Égout : Mise aux normes des étangs pour le taux de phosphore 300 000\$;
2. Piste cyclable : 500 000\$ pour les travaux d'infrastructure;
3. Bureau municipal : 400 000\$ pour la relocalisation;
4. Développement résidentiel: 400 000\$ pour la phase I permettant la vente d'une dizaine de nouveaux terrains résidentiels;
5. Service de santé: Contribution dans la phase II de la Résidence Dorée pour 250 000\$.

Le règlement **2014-003** a été adopté le 15 décembre 2014 lors de la séance publique spéciale sur le budget. Il établit **pour 2015** les différents taux de la taxation, la tarification des services et des compensations afin de fournir les revenus suffisants pour les opérations et les investissements nécessaires de la Municipalité. Il a été adopté suite aux énoncés du discours du maire sur le budget 2015 qui a été prononcé au cours de cette séance.

L'intégral de ce discours ainsi que les détails du règlement 2014-003 sur la taxation sont disponibles sur le site Web de la Municipalité de La Doré (www.municipalite.ladore.qc.ca) ainsi que l'intégral de la séance publique.

Jacques Asselin, Maire

SOMMAIRE DU BUDGET 2015

REVENUS	2015	2014
Taxes	1 537 841\$	1 496 516\$
Gouvernements (diminution du pacte fiscal de 47 972\$)	415 492\$	463 464\$
Autres (+101 600\$: revenus des loisirs et de la coupe de bois)	134 110\$	32 500\$
TOTAL DES REVENUS	<u>2 087 443\$</u>	<u>1 992 480\$</u>
DÉPENSES		
Administration générale	441 379\$	424 354\$
Sécurité publique	171 957\$	175 122\$
Réseau routier	303 435\$	317 891\$
Réseau d'aqueduc	164 150\$	129 565\$
Réseau d'égout	127 557\$	121 113\$
Matières résiduelles	143 538\$	150 357\$
Santé et bien-être	35 000\$	39 000\$
Urbanisme, zonage, mise en valeur du milieu	110 145\$	97 582\$
Industries et commerces	88 741\$	86 930\$
Tourisme et promotion	144 530\$	144 455\$
Parcs, loisirs et culture (+122 815\$ = dépenses loisirs et culture)	274 675\$	151 860\$
Frais financiers	31 500\$	36 755\$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>2 036 607\$</u>	<u>1 874 984\$</u>
Excédent avant affectations	50 836\$	117 496\$
Remboursement en capital de la dette à long terme	(68 500\$)	(84 956\$)
Transfert aux fonds d'immobilisations	(22 000\$)	(45 000\$)
Affectation aux réserves et remboursement du fonds de roulement	(35 336\$)	(40 466\$)
Utilisation du surplus accumulé	75 000\$	53 000\$
EXCÉDENT	<u>0</u>	<u>74\$</u>

